

**MAITRE D'OUVRAGE :**

**COMMUNE DE SAINT ANDRE DE CORCY**

Square Claudius Bardet

01390 SAINT ANDRE DE CORCY

Tél : 04 72 26 10 30 Fax : 04 72 26 13 36

**AMENAGEMENTS SECURITAIRES  
REFECTION MODES DOUX**

**ADRESSE DU CHANTIER**

01 390 ST ANDRÉ DE CORCY

**REGLEMENT DE  
CONSULTATION**

**Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 03 juin 2022 à 12h00**

|         |            |
|---------|------------|
| Dossier |            |
| Date    | 06/05/2022 |
| Indice  | 02         |

## **ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

### **Acheteur Public – Maîtrise d'ouvrage :**

Commune de ST ANDRÉ DE CORCY

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de ST ANDRÉ DE CORCY

### **1.1. OBJET DE LA CONSULTATION**

**Lieu(x) d'exécution :** 01390 ST ANDRÉ DE CORCY

#### **Objet du marché / description :**

Le présent projet a pour objet la création d'aménagements sécuritaires sur la route de Neuville et la réfection des trottoirs reliant les maisons route de Neuville à la gare, ainsi que l'accès à l'Espace Favrot.

**Type de marché :** marché à procédure adaptée

Les candidats devront présenter une offre.

### **1.2. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION**

Les travaux comprennent une tranche ferme et quatre tranches optionnelles.

### **1.3. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.

Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION**

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, les travaux débuteront à compter de **SEPTEMBRE 2022**.

### **2.2 - OPTIONS**

Le pouvoir adjudicateur se laisse le choix de valider les tranches optionnelles en fonction du montant total du marché.

### **2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT**

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financière.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **2.5 - VISITE DU SITE**

**La visite du site est fortement conseillée**, préalablement à la remise des offres. Lors de cette visite, l'opérateur économique sera réputé avoir pris connaissance des travaux à exécuter et des équipements et ouvrages à modifier, à créer ou à supprimer.

Les quantités indiquées sur le présent document et sur le DPGF sont données à titre indicatif. Il appartient à l'opérateur économique d'effectuer un relevé complémentaire détaillé. Une fois le marché signé, il ne sera pas admis de travaux supplémentaires occasionnés par méconnaissance des lieux, de l'environnement, des possibilités d'accès et des contraintes de maintien de fonctionnement des installations existantes.

## **ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- La décomposition du prix global forfaitaire
- Les plans

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **Modalité de consultation par voie électronique**

Conformément au Code de la Commande Publique, les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation via le site de la mairie <http://saintandredecorcy.fr> et sur site de <https://marchespublics.ain.fr>.

### **Nota Bene :**

Le pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents transmis. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux du Service Marchés du pouvoir adjudicateur et dans ce cas sont les seuls faisant foi sous cette forme.

**Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.**

## **4.1 - DOCUMENT A PRODUIRE**

- Pièces CANDIDATURE :
  - Le DC1

- Le DC2
  - Certificats de qualification professionnels ou références équivalentes
  - Références dans le ou les domaines concernés sur les trois dernières années (objet, montant, date, et type de destinataire)
  - La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Si un des documents fournis n'est pas rédigé en langue française, il devra être accompagné d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

**- Pièces OFFRE :**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
- La décomposition du prix global forfaitaire (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage et le prix de l'unité correspondant à la quantité à exécuter prévue)
- Planning calendaire et plan de phasage/programme d'exécution des travaux
- Mémoire technique justificatif
- CCAP signé
- CCTP signé

## **4.2 -VARIANTES**

Les variantes sont autorisées. Dans le cas de proposition de variantes, l'entreprise devra dans un premier temps fournir l'offre de base complète, puis une offre comportant l'ensemble de variantes.

## **ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

**Valeur technique de l'offre - pondération 40%**  
**Prix des prestations - pondération 60%**

Mode d'analyse et classement des offres :

Avant de procéder à l'analyse, le Maître d'ouvrage écartera les offres non-conformes. Les motifs de non-conformité sont :

- L'absence d'une pièce constitutive du dossier (liste article 5.1 du présent Règlement de Consultation)
- L'absence de signature sur une pièce constitutive du dossier
- Non-conformité aux exigences fixées par le CCTP

## **COTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE :**

La valeur technique est jugée sur la base des 4 sous-critères suivants, notés chacun par une note comprise entre 0 et 4 et pondérés comme suit :

- **Sous-critères pondérés :**
  - **Methodologie d'exécution des différentes prestations**
  - **Planning calendaire et plan de phasage**

- **Qualité (origine) des fournitures, fiches descriptives des fournitures et liste des fournisseurs**
- **Note spécifique à ce chantier concernant les précautions prises en matière de sécurité, de propreté et de gestion des déchets.**

- **Cotation des sous-critères :**

La note technique sur 10 points sera calculée de la manière suivante : (7 critères totalisant 10 points en tout)

- Produits (photocopie des fiches produits mis en œuvre sur le chantier) :

0 point : les produits ne sont pas techniquement conformes au CCTP

1 point : les produits sont techniquement conformes au CCTP

2 points : les produits sont techniquement supérieurs au CCTP

- Main d'œuvre (information sur une seule feuille A4) :

0 point : pas d'information ou informations insuffisantes

1 point : main d'œuvre suffisante et qualifiée pour le chantier

- Matériels (information sur 3 feuilles A4 maximum) :

0 point : pas d'information ou informations insuffisantes

1 point : matériel suffisant pour le chantier

2 points : matériel supérieur aux besoins du chantier

- Planning :

0 point : planning de l'entreprise ne respecte pas le délai de 4 mois

1 point : planning pertinent

2 points : si planning optimisé

- Hygiène sur le chantier (information sur 3 feuilles A4 maximum) :

0 point : pas d'information, informations insuffisantes ou dispositions inadaptées au chantier

1 point : dispositions adaptées au chantier

- Sécurité du chantier et sécurité du personnel (information sur 3 feuilles A4 maximum) :

0 point : pas d'information, informations insuffisantes ou dispositions inadaptées au chantier

1 point : dispositions adaptées au chantier

- Dispositions environnementales (information sur 3 feuilles A4 maximum) :

0 point : pas d'information, informations insuffisantes ou dispositions inadaptées au chantier

1 point : dispositions adaptées au chantier – plan d'installation de chantier fourni et pertinent

Calcul de la note financière (sur 10)

$10 \times (1 - (\text{offre analysée} - \text{offre la moins disante}) / \text{offre moins disante})$

**CLASSEMENT DES OFFRES :**

Après addition des points correspondant des deux critères, les offres sont classées suivant le nombre de point résultant. L'offre la mieux classée sera donc retenue.

**En cas d'erreur de calcul constatée dans la DPGF, le candidat sera invité à mettre en conformité sa DPGF avec l'acte d'engagement, s'il maintient son offre.**

**ARTICLE 6 : NEGOCIATIONS**

Il est rappelé que le Code de la Commande Publique prévoit que le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les opérateurs. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

L'opérateur économique retenu suite à négociations sera invité à compléter dans les meilleurs délais un nouveau document unique, dans son intégralité, en fonction des éléments de la négociation.

#### **ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

Les candidats transmettent leur candidature et leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'AMENAGEMENTS SECURITAIRES ET  
LA REFECTION DE MODES DOUX

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**VILLE DE SAINT ANDRE DE CORCY  
A l'attention de M. PAMPOUILLE  
Square Claudius Bardet  
01390 SAINT ANDRE DE CORCY**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

**Date limite de réception des candidatures et des offres :**

**Vendredi 03 juin 2022 à 12h00**

#### **ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) technique(s) :

M PAMPOUILLE - Mairie - 06 83 48 78 73-  
[y.pampouille@saintandredecorcy.fr](mailto:y.pampouille@saintandredecorcy.fr)

Renseignement(s) administratif(s) :

Mme SERGENT - Mairie – 04 72 26 10 30-  
[d.sergent@saintandredecorcy.fr](mailto:d.sergent@saintandredecorcy.fr)